

# *Réunion Délégué Syndical*

---

Jeudi 5 décembre 2019  
de 16h30 à 18h  
Biologie Servier  
Salle Sully sur Loire

**Information importante :**  
La réunion est organisée  
en dehors du temps de travail



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# 1. Mission Syndicale de la négociation

LA Cfdt EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITIONS.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Mission Syndicale de la négociation

## Rappel :

La **négociation** est un **élément important** de notre pratique syndicale.

Elle n'est pas une fin en soi mais **un moyen pour obtenir des résultats**.

La revendication CFDT naît de la confrontation entre la réalité vécue par les salariés et les orientations de la CFDT.

Une revendication n'a de sens, pour la CFDT, que si on peut la faire partager par le plus grand nombre de salariés.

La **négociation** est un **outil au service** de notre action syndicale.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Mission Syndicale de la négociation

## Rappel :

Elle suppose une **démarche cohérente et structurée** en identifiant différentes phases indispensables :

- **L'avant** négociation ou la concertation ;
- **Pendant** la négociation ;
- **L'après** négociation ou le retour.

**C'est pourquoi, nous avons souhaité vous réunir aujourd'hui pour vous expliquer notre démarche objectivée.**



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## 2. Négociation Accord Mobilité Professionnelle



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

## Rappel de la démarche

Cette démarche comportait les 3 phases suivantes et s'inscrivait dans la méthodologie relative à la manière de lever les freins à la mobilité géographique des salariés :

- **Etape 1** : Etudier les freins à la mobilité identifiés par les salariés (enquête personnalisée)
- **Etape 2** : Lancement d'études sur le coût de la vie, les infrastructures, les services offerts aux abords du futur Institut de Recherche Servier Paris-Saclay et le bassin d'emplois + partage des résultats avec les IRP et les salariés de BS/IdRS/TES
- **Etape 3** : Négociations des mesures destinées à lever les freins à la mobilité géographique des salariés



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

## Rappel des objectifs

Toutes les mesures avaient été envisagées de manière à faciliter la mobilité géographique des salariés et limiter les impacts qui pourraient entraîner un refus du changement du lieu de travail.

Les mesures étaient centrées sur les 3 objectifs suivants :

- Permettre une projection du plus grand nombre de salariés vers l'Institut de Recherche Servier Paris-Saclay
- Réduire les freins à la mobilité géographique des salariés en proposant des mesures adéquates et adaptées aux freins identifiés
- Faciliter et assurer la mobilité géographique des salariés sur le site au moment de l'installation de la Recherche sur l'Institut de Recherche Servier Paris-Saclay



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

## Rappel des demandes exprimées par la CFDT en concertation avec les DS CFDT de l'IdRS et les IRP de TES

### Mesures financières d'aides à la mobilité géographique

- Frais de déménagement dont :
  - Frais de transport et d'hôtel du salarié et de sa famille
  - Frais de voyage en vue de la recherche du nouveau domicile
  - Frais de garde-meuble
- Jours de congés supplémentaires pour la recherche du nouveau domicile
- Frais de réinstallation
- Frais de double résidence provisoire
- Navette avec souhait de pérennisation



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir



# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

## Rappel des demandes exprimées par la CFDT en concertation avec les DS CFDT de l'IdRS et les IRP de TES

### Mesures financières d'aides à la mobilité géographique

- Prime d'incitation à la mobilité professionnelle
  - 15.000 €
- Prime de déménagement
  - 15.000 €
- Outplacement du conjoint : Aide au reclassement professionnel, proposée par un cabinet spécialisé à des salariés qui auraient perdu leur emploi
- Aides pour les salariés qui supportent des contraintes pour des personnes handicapées ou en situation de dépendance notamment dans le cadre de frais de double résidence provisoire



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

Au départ de cette négociation, nous pensions très sincèrement qu'un vrai dialogue social s'installerait entre la direction, les Délégués Syndicaux (BS et IdRS) et les Instances Représentatives du Personnel (TES) pour mener à bien ce projet d'accord.

Visiblement, nous avons tort de le penser... malgré notre désir de prôner la négociation, outil au service de notre action syndicale.

Nous regrettons que la direction n'ait pas saisi cette opportunité et serons vigilants pour les prochaines étapes de notre transformation.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

Il a donc fallu nous appuyer sur un ensemble de faits tangibles accumulés depuis plusieurs mois et demander un éclairage supplémentaire à l'ensemble de nos contacts pour objectiver **notre décision de quitter la négociation de l'accord de mobilité professionnelle.**

Nos collègues de l'IdRS Suresnes et Croissy ainsi que nos collègues de TES ne partagent malheureusement pas notre vision et souhaitent signer ce projet d'accord.

Ce choix leur appartient. Il n'est pas le nôtre car en plus de nos contacts, nous nous appuyons sur votre soutien et avons très rapidement compris que le mode de fonctionnement de BS et notamment la proximité et la dimension quasi familiale qui existent sur BS depuis des décennies, n'existent nulle part ailleurs dans le Groupe Servier.

Nous avons donc rédigé une **déclaration liminaire** que nous avons lu à la direction et l'ensemble des IRP présents le mardi 26 novembre 2019 à Surval.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

## Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier

Nous soussignons :

- Eric MARTINEZ, en sa qualité de Délégué Syndical CFDT de Biologie Servier, accompagné de :
- Pascal DURAND et Guy VERMEIL DE CONCHARD en leur qualité de membre titulaire du CSE de Biologie Servier syndiqués à la CFDT ;

Estimons que tel qu'il est défini aujourd'hui, l'accord relatif aux mesures d'aides à la mobilité géographique des salariés concernés par le projet Saclay n'est absolument pas à la hauteur de l'enjeu de transformation de la Recherche du Groupe Servier, comme indiqué de vive voix à la direction par le Délégué Syndical de BS lors de la dernière réunion (R8) qui s'est déroulée le 16 septembre 2019.

Compte tenu du bouleversement personnel, familial et professionnel qu'implique cette mobilité géographique, la direction doit fournir les garanties nécessaires pour proposer des mesures de mobilité attractives et incitatives à l'ensemble des collaborateurs impactés, de manière à faciliter la mobilité géographique des salariés et limiter les impacts qui pourraient entraîner un refus du changement du lieu de travail.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

Nous n'oublions pas que la direction nous a demandé courant juin « **de ne pas être des mercenaires** » et que notre réponse est « **que nous sommes des représentants du personnel qui travaillons pour défendre les intérêts du plus grand nombre de nos collaborateurs et non des « mercenaires » qui travaillent pour leurs propres intérêts** ».

Nous mesurons pleinement que dès le démarrage des discussions, nous nous sommes entendus avec nos collègues de l'IdRS, de TES et la direction sur la nécessité d'aborder de manière pragmatique et équitable le sujet des freins à la mobilité géographique, même si nos attentes, nos besoins et nos contraintes sont différents d'un site à l'autre.

Néanmoins, après consultation de notre base syndicale, de la majorité des collaborateurs de BS, de la DIRECCTE, de nos experts juridiques et de nos experts de la CFDT, il s'avère :

- **Qu'il nous est impossible d'accepter les propositions actuelles de la direction** que ce soit :
  - o au niveau de la **prime exceptionnelle forfaitaire d'incitation à la mobilité professionnelle**, nous insistons à nouveau sur les termes « **exceptionnelle** » et « **d'incitation** » à hauteur de 4.000 € HT au lieu des 1.500 € HT proposés initialement par la direction ;



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

- o de la **prime de déménagement** à hauteur de 8.000 € HT lorsque le déménagement interviendra dans les 18 mois au lieu des 1.500 € HT proposés initialement par la direction ;
- o de l'aide au service d'**outplacement du conjoint** à hauteur de 1.800 € HT ;
- o ainsi que des mesures d'accompagnement qui ne sont pas intégrées aujourd'hui dans l'accord telles que la mise en place d'une navette connectée, l'aménagement du temps de travail, l'assouplissement du télétravail, etc...
- **Qu'il nous est impossible de signer le procès-verbal d'accord** de cet accord de mobilité professionnelle que nous estimons insuffisant, le **nous** correspondant au partage de la vision entre les représentants du personnel (DS, section syndicale, sympathisants) et la majorité des collaborateurs de BS **mais qu'à contrario nous demandons de signer un procès-verbal de désaccord** ;
- **Qu'il nous est impossible d'accompagner la direction dans la promotion de cet accord auprès des collaborateurs** tel que défini aujourd'hui.

Notre choix est motivé par le fait que nous nous appuyons sur des échanges construits depuis plusieurs mois avec plusieurs professionnels clés dans ce type d'accord que ce soit au niveau de la DIRECCTE, de nos experts juridiques ou de nos experts de la CFDT, en plus de l'appréciation des salariés de Biologie Servier.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

Nous n'oublions pas qu'un prochain temps viendra pour mener à bien les négociations pour les collaborateurs qui ne seront pas en capacité d'aller à Saclay et de ce fait, nous ne voulons pas potentiellement déséquilibrer le futur Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), outil juridique cité pour la première fois par la direction lors de la réunion de Juillet (R7).

Comme vous nous l'avez demandé dès le départ, nous nous sommes appuyés sur des accords de ce type dans plusieurs domaines d'activité professionnelle pour établir notre argumentaire vis-à-vis du benchmark. Nous ne comprenons toujours pas pour quelle raison vous refusez que nous nous basions sur des accords de mobilité professionnelle signés dans des entreprises qui n'évoluent pas dans le domaine pharmaceutique, à croire que l'organisation et les modes de fonctionnement sont à des années-lumière des nôtres. Nous estimons que c'est votre droit mais nous ne partageons absolument pas cette censure. Il en est de même pour l'ensemble de nos experts consultés.



**Nous validons à nouveau le fait que le présent Accord ne constitue pas un Accord de Performance Collective au sens de l'article L.2254-2 du Code du Travail.**

Comme vous l'avez maintenant compris, nous ne voulons pas devenir co-responsables d'une proposition de mesures de mobilité limitées qui ne traduisent absolument pas la volonté de la direction d'emmener le plus grand nombre de collaborateurs sur le futur site de Saclay.



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

Notre volonté est de proposer un accord « **gagnant/gagnant** » au plus grand nombre des collaborateurs qui accepteront la mobilité.

Nous rappelons que les collaborateurs subissent cette mobilité et qu'il appartient à la direction de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour accompagner au mieux cette transformation majeure de la Recherche du Groupe Servier.

Nous comprenons cette transformation mais l'accompagnement « **humain** » proposé aujourd'hui ne nous semble pas en adéquation avec cet enjeu majeur pour notre entreprise.

**Nous n'oublions pas qu'un temps viendra pour la mobilité des salariés du Développement du Groupe Servier.**

Il est donc essentiel pour nous de bâtir dans le cadre de cet accord de mobilité professionnelle pour les collaborateurs de la Recherche du Groupe Servier, la référence « **gagnant/gagnant** » qui pourrait être utilisée à minima lors d'un accord ultérieur sur la mobilité professionnelle des collaborateurs du Développement du Groupe Servier.



## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

Nous vous informons que par la présente déclaration liminaire, nous ne souhaitons pas continuer dans l'immédiat notre participation à la négociation de ce projet d'accord relatif aux mesures d'aides à la mobilité géographique des salariés concernés par le projet Saclay **excepté si la direction souhaite enfin nous fournir les garanties nécessaires pour proposer des mesures de mobilité attractives et incitatives à l'ensemble des collaborateurs impactés.**

Déclaration liminaire lue, signée et remise en main propre à la direction de la Recherche du Groupe Servier ainsi qu'à l'ensemble des instances représentatives de l'IdRS et de TES



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle



## Eclairage sur l'Accord de Performance Collective

### 1. Négociation sur les conditions de mobilité géographique interne à l'entreprise

Jusqu'au 24 septembre 2017, l'employeur pouvait engager une négociation sur les conditions de mobilité géographique interne à l'entreprise (ancienne rédaction des articles L.2242-17 et suivants du Code du Travail).

Un accord de mobilité de ce type pouvait être conclu sans projet de réductions d'effectifs (concrètement dans un contexte où l'entreprise n'est pas en difficulté économique).

L'enjeu se situait sur les conséquences du refus des salariés (s'ils acceptent la mobilité, les mesures de l'accord s'appliquent) : le licenciement reposait sur un motif économique mais avec une subtilité décisive.

Le licenciement était prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel pour motif économique (donc il faut un véritable motif économique...) et ouvrait droit aux mesures d'accompagnement et de reclassement que devait prévoir l'accord sur la mobilité (ancien article L.2242-19 du Code du Travail).

L'accord était un 2 en 1 : mobilité + une sorte de PSE (sans qu'il soit nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'information consultation devant le CSE sur un Plan de Sauvegarde de l'Emploi).



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Négociation Accord de Mobilité Professionnelle



## Eclairage sur l'Accord de Performance Collective

### 2. Accord de Performance Collective

Le dispositif de la négociation sur les conditions de mobilité géographique interne à l'entreprise a été supprimé par les ordonnances Macron en septembre 2017 et a été remplacé par un nouveau dispositif « **Accord de Performance Collective** » (article L.2254-2 du Code du Travail).

L'enjeu se situe toujours sur les conséquences du refus des salariés mais avec un changement très négatif : **en cas de refus, le licenciement n'est plus économique.**

Le motif en lui-même est le refus de l'accord collectif qui modifie le contrat de travail.

Concrètement, cela signifie que le salarié ne pourra pas contester le motif de son licenciement s'il refuse d'être mobile. La loi ne prévoit plus que l'accord collectif intègre des mesures d'accompagnement pour ceux qui refusent.

Un Accord de Performance Collective ne peut être signé que s'il intègre un équivalent de PSE **sinon on envoie les salariés à l'abattoir.**

**« Les salariés qui refuseraient Saclay seraient virés avec le minimum légal d'un licenciement pour motif personnel ! » d'où notre volonté que ce soit clairement écrit et sans aucune ambiguïté dans l'accord de mobilité professionnelle sinon ce serait la catastrophe...**



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS

Construisons notre avenir

## Négociation Accord de Mobilité Professionnelle

Suite à notre décision de quitter la table des négociations, quels sont les risques encourus ?

L'application d'un accord unilatéral par la direction ?

Nous n'y croyons pas car nos collègues de l'IdRS Suresnes/Croissy et de TES souhaitent signer cet accord.

Nous savons bien que la CFDT ne quitte pas la table des négociations mais dans le cas présent, nous ne pouvons faire autrement.

Ce type de négociation doit s'appuyer sur un vrai dialogue social.

C'est la **clé de voute de la réussite d'un accord « gagnant/gagnant »** pour l'ensemble des parties.

Notre objectif est de ne surtout pas affaiblir l'équilibre qui doit exister entre cet accord de mobilité et le futur PSE au risque de s'orienter sur un futur PSE au rabais.

« **Nous n'oublions pas d'où nous venons et ce que nous devons à notre entreprise** ».



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



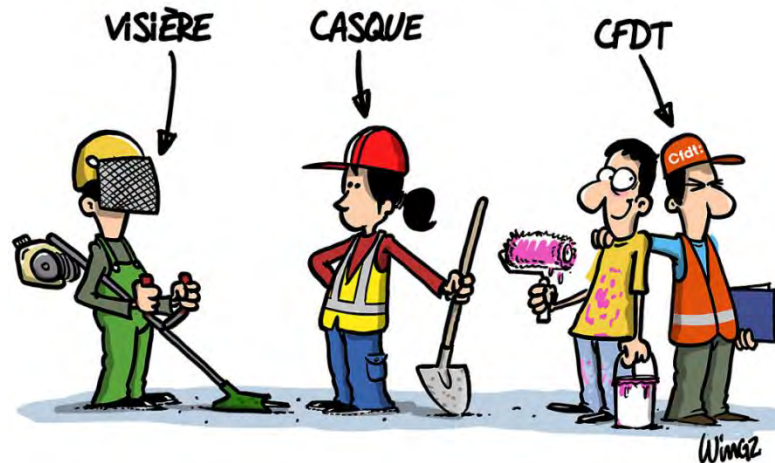
CSE BS  
Construisons notre avenir



Avez-vous des questions svp ?



### VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



**Quand plusieurs sont d'accord sur un point,  
quoiqu'ils aient peu de force,  
ils peuvent faire de grandes choses.**

Proverbe tibétain - Le trésor des belles paroles tibétaines (1858)



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



CSE BS  
Construisons notre avenir

# Toute la section syndicale CFDT de BS vous remercie de votre présence et votre participation



Ecrivez-nous :



[bs.cfdt@yahoo.com](mailto:bs.cfdt@yahoo.com)



**Information importante :**  
La réunion a été organisée  
[en dehors du temps de travail](#)



S'engager pour chacun  
Agir pour tous



**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**



**CSE BS**  
Construisons notre avenir